

## Projet éolien de Saint-Valentin

Mémoire pour le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Par  
Diane Ethier  
15 mars 2011

Née à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et y résidant depuis 60 ans, je suis très attachée à ma municipalité. Mes parents, mes grands-parents, mes ancêtres y résidaient aussi même avant que la municipalité fut créée. Je puis donc dire que je suis une personne de souche. Vous comprenez donc, que l'avenir de mon coin de pays me tient beaucoup à cœur.

Mon village est situé en bordure du Richelieu. Cette rivière a toujours été au cœur du développement de notre municipalité. Nous sommes dans une plaine. Nous avons une vue qui s'étend sur 15 à 20 kilomètres et même davantage si nous sommes sur une petite élévation. Les Appalaches sont notre horizon. Malheureusement, notre paysage et notre qualité de vie vont être saccagés par l'arrivée d'un parc éolien dont nous ne voulons pas.

La façon de procéder du promoteur pour informer la population fut inadéquate. Dans la lettre d'invitation à une soirée d'information de mai 2007 et dans celle de juin 2008 envoyées aux résidents de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le promoteur parle du projet éolien de Saint-valentin. **Jamais il ne fait mention de la présence d'éoliennes à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.** À cette époque, le promoteur y projetait pourtant l'installation de 14 éoliennes. Les citoyens de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ne se sont pas sentis concernés par cette rencontre ignorant la présence d'éoliennes sur leur territoire. Donc, peu de Paulinois se sont rendus à ces rencontres d'information. Dans la lettre du 14 novembre 2007, annonçant le dépôt de la soumission à Hydro-Québec, il n'y a aucune mention d'éoliennes à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Cette omission se répète dans d'autres envois du promoteur. Pourquoi un tel silence sur un fait si important si ce n'est pour endormir les gens (ce n'est pas chez nous, ça ne nous concerne pas) et ainsi éviter des réactions négatives des Paulinois sur le projet éolien Saint-Valentin? De plus, les résidents Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix sachant que leur conseil municipal s'opposait à la présence d'éoliennes sur son territoire, ont cru le problème réglé. L'omission de la mention de la présence d'éoliennes à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix dans les envois postaux a infirmé cette certitude. Lorsque, plus tard, la hauteur des éoliennes a été modifiée, le promoteur n'a nullement avisé la population. Il mentionne le nom de la nouvelle éolienne, sa puissance mais pas son gigantisme. J'ose affirmer qu'il n'y a eu aucune consultation de la population. Il y a eu des rencontres d'information. Lors de ces rencontres, jamais, les présentateurs du promoteur n'ont demandé aux gens présents qu'en pensez-vous? Mais, ils osaient affirmer sans rire et avec conviction que les éoliennes se marieraient dans le paysage.

Un autre point qui me semble aberrant est le coût payé par Hydro-Québec pour une électricité dont nous n'avons pas besoin. Le prix payé sera de plus de 11cents alors qu'on la revendra à perte aux États-Unis à un prix avoisinant les 6 cents. Il ne faut pas un diplôme en études commerciales pour réaliser le non-sens d'une telle transaction. Lorsque Hydro-Québec a un déficit, c'est nous tous qui perdons des sous. Pourquoi se lancer dans une telle aventure alors qu'elle n'est pas rentable?

Une autre de mes préoccupations est la baisse de la valeur des propriétés situées près du parc éolien. Tout acheteur ayant le choix entre deux propriétés identiques ne choisira certainement pas celle à proximité d'un parc éolien à moins qu'elle ne soit à un prix moindre. Le promoteur devrait être tenu de compenser les pertes subies ou à venir par les propriétaires des résidences situées près de ses nuisances visuelles, auditives...

Mais surtout, j'ai de sérieuses préoccupations quant aux impacts des éoliennes sur la santé. Si 40 médecins du Centre-du-Québec s'insurgent de leur présence près des résidences, il y a lieu de faire des recherches plus approfondies sur le sujet avant d'accepter leur érection en milieu habité. Des médecins français recommandent de les éloigner de 2 km à cause des risques potentiels à la santé des gens vivant à leur proximité. Notre santé est aussi primordiale au Québec qu'en Europe. Nous ne devons pas servir de cobayes pour vérifier la véracité du syndrome éolien. Des personnes vivant à moins de 2 km de d'éoliennes industrielles souffrent d'acouphènes, de fatigue, de troubles de mémoire et de sommeil, de maux de tête, d'étourdissements, de stress, d'irritabilité... Éloignons des milieux habités ces engins susceptibles de causer de tels troubles de santé. Les éoliennes émettent des infrasons, des vibrations et des sons. Le bruit continu est minime selon le promoteur et selon ses dires « on s'y habitue ». Une personne souffrant d'acouphène entend un bruit décrit comme continu ; demandez-lui si elle s'y habitue! Le ministère de la santé nous répète avec force qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Il est temps d'appliquer cet adage.

Le parc éolien de Saint-Valentin sera installé sur les terres les plus fertiles du Québec. En 2009, l'Assemblée Nationale a adopté une loi pour protéger de façon permanente les milieux humides du Richelieu. À la façon d'agir du gouvernement, il semble plus important de protéger ces sols incultes que les sols agricoles pourtant si rares. Alors que les besoins alimentaires mondiaux sont à la hausse, nous, au Québec, nous réduisons les surfaces cultivables de 19 ha et leur imposons des contraintes : nuisances pour les instruments aratoires, désertification, sol compacté... Nos champs de maïs, de fèves soya, de céréales seront envahis par des bases de ciment gigantesques et sillonnés par des chemins d'accès.

Les éoliennes du parc exigent une installation sur pieux car les sols ne sont pas stables. Ces pieux traverseront la nappe phréatique. Toutes les résidences voisines du parc éolien ont des puits de surface. Pourquoi risquer de contaminer la nappe phréatique? Il faudrait interdire l'épandage de pesticide, d'herbicide, de lisier de porc ou de vache autour des bases de ciment. Ces substances pourraient s'infiltrer dans la nappe phréatique en suivant les pieux. Pourquoi ne pas choisir un lieu où le sol stable ne nécessitera pas de pieux pour supporter la base de ces engins géants?

Trois éoliennes (25, 28, 31) m'inquiètent particulièrement à cause de leur site. Elles se trouvent exactement dans les champs où les oiseaux migrateurs, oies du Canada, oies blanches font un arrêt lors de leurs migrations printanières et automnales. **Exactement au même endroit!** C'est comme mettre des éoliennes à Cap Tourmente! Personne n'accepterait un tel geste. Pourtant c'est ce qui se passera chez nous. Les oiseaux migrateurs utilisent toujours le même couloir suivant le lac Champlain et la rivière Richelieu. À l'automne et au printemps, ces champs situés derrière chez moi deviennent blancs à perte de vue à cause de la présence des oies blanches. C'est un spectacle de toute beauté qui se renouvelle pendant plusieurs jours. Les outardes, elles aussi, se posent en grand nombre au même endroit. Lorsqu'elles s'envolent, le bruit du battement de leurs ailes et de leurs cris de ralliement constitue un enchantement indescriptible. Le ciel est sillonné par des oies qui se croisent dans un ballet impeccable formant le V si connu. Comment croire que ces éoliennes de si grandes dimensions n'auront pas d'impact sur ces oiseaux au vol lent. Combien d'oies seront happées par les pales? Les oies ayant un sens grégaire poussé, n'abandonnent pas les congénères tuées ou blessées, elles ont l'instinct de se poser près d'elles pour les aider. Parfois, l'une d'elle demeure avec l'oie blessée alors que son groupe prend son envol et poursuit sa migration. Si des oies sont au sol, suite à un heurt avec une éolienne, pour leur porter assistance, ces compagnes de vol se rapprocheront donc, des pales meurtrières et le nombre de victimes augmentera. De plus, il ne faut pas négliger le fait que ce couloir de migration est emprunté aussi par une multitude d'oiseaux tels que les passereaux qui souvent se déplacent de nuit. Les balises clignotantes des éoliennes vont perturber leur vol. Les collisions seront inévitables. N'aurait-il pas lieu d'éliminer les éoliennes 25, 28, 31 sises au milieu du couloir migrateur emprunté par tant d'oiseaux?



Envolée d'oies blanches photographiée dans le champ derrière ma maison.

Le petit blongios ou petit butor, espèce désignée vulnérable, niche tout près de ma demeure. Difficile à apercevoir, il est cependant facilement reconnaissable à son cri. À chaque année, il y a un nid devant chez moi et un autre derrière ma maison à la limite de mon terrain. Il est inquiétant de penser que ces énormes épouvantails à oiseaux que sont les éoliennes puissent nuire à la nidification de cet oiseau déjà en situation précaire. N'aurait-il pas lieu d'éliminer les éoliennes 25, 28, 31 sises trop près des milieux humides et très très près du site de nidification de cet oiseau protégé qu'est le petit blongios?

Un autre point qui me préoccupe est la proximité de ces trois éoliennes près d'une aire protégée pour les hérons donc, d'une héronnière en face de chez moi. De nombreux nids volumineux aux branches entrecroisées sont construits par ces grands oiseaux majestueux dans les arbres de cette zone; ce qui prouve sans aucun

doute leur présence et l'importance de la colonie de grands hérons. Le grand héron est un oiseau au vol lent qui se nourrit le jour et la nuit. Dans mon coin de pays, il trouve son alimentation dans les petits fossés et les grands fossés appelés décharges séparant les terres agricoles. Les éoliennes 25, 28, 31 sont situées en bordure de tels fossés et à moins de 1 500 mètres de l'héronnière. Il ne fait aucun doute qu'il y a de grands risques de collision. Les oiseaux se déplacent sans tenir compte des frontières des aires protégées. N'aurait-il pas lieu d'éliminer les éoliennes 25, 28, 31 lesquelles risquent de perturber la nidification des grands hérons? Les aires protégées sont un héritage pour la vie!

Les rives marécageuses de la rivière sont un lieu de prédilection pour la sauvagine nicheuse. Une grande concentration d'oiseaux aquatiques suit le couloir de migration et s'arrête dans nos milieux humides pour se reproduire. Cette zone de nidification et d'élevage des jeunes fera partie de la réserve de biodiversité projetée Samuel de Champlain. Les éoliennes 25, 28, 31 sont très près de ce site de conservation de la faune.

Chaque été, des oiseaux de proie viennent semer la panique près de mes mangeoires. Ce ne sont pas les graines qui les attirent mais bien les oiseaux qui s'en nourrissent. Par exemple, un autour des palombes est venu se percher plusieurs jours dans un de mes arbres pour y attendre son dîner ailé. Les oiseaux de proie sont des oiseaux peu nombreux. Je crains que les éoliennes soient un facteur de plus pour leur disparition. N'aurait-il pas lieu d'éliminer les éoliennes 25, 28, 31 lesquelles sont situées en plein dans le territoire de chasse des oiseaux de proie?

Chez moi, vu la proximité de lieux marécageux, de fossés de drainage, de forêts inondées... il y a beaucoup de moustiques et heureusement beaucoup de chauve-souris. Ces petites bêtes peu jolies sont d'une utilité remarquable. Sans elles, nous serons tous assaillis par des hordes de moustiques et aurions besoin d'une panoplie d'insecticides. Lors d'une session d'information du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, j'ai appris que 6 variétés de chauve-souris viennent à notre secours dans notre lutte contre les moustiques et que, parmi elles, 3 espèces (argentée, cendrée, rousse) sont en danger. Il est prouvé scientifiquement que les éoliennes sont des tueuses de chauve-souris par les perturbations qu'elles provoquent. Il est interdit de tuer une chauve-souris car c'est un animal protégé mais les éoliennes vont, elles, les décimer en toute immunité. N'aurait-il pas lieu d'éliminer les éoliennes 25, 28, 31 situées dans le garde-manger des chauves-souris?

Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est un village touristique dont l'un des attraits est le Parc national du Fort Lennox. Le Fort Lennox est un lieu historique très important dans l'histoire de notre région. Lorsqu'un visiteur se rend à l'Île-aux-Noix où se trouve le Fort Lennox, il foule le sol que se sont disputé les Français, les Américains et les Britanniques. Sur l'île, il n'y a aucun autre bâtiment que ceux du fort. Pas de restaurant. Pas d'affiche publicitaire. Seulement la nature et le fort avec ses bâtiments d'époque, ses douves, ses ponts-levis, ses remparts, ses canons... Tous les services sanitaires ou autres sont dissimulés à l'intérieur des bâtiments historiques. Des gens en costumes d'époque accueillent le visiteur et le guident sur le site resté à l'état naturel. Le visiteur a l'impression qu'il recule dans le temps de plusieurs siècles. En parcourant les lieux avec ou sans guide, le visiteur revit et partage les habitudes de vie des soldats du fort. La visite se termine par la pointe sud de l'île. Des remparts du fort de la pointe de l'île, le visiteur a une vue imprenable sur la rivière des Iroquois (rivière Richelieu). Malgré lui, il s'imagine être un soldat montant la garde, le fusil à l'épaule. Tout en marchant sur les remparts, il surveille toute anomalie sur la rivière et ses rives. Prévenue d'une possible attaque des Iroquois ou d'une éventuelle invasion du territoire par les Américains, le visiteur-sentinelle scrute attentivement l'horizon. Tout à coup, il aperçoit au loin... les éoliennes 25, 28 et 31! Pollution visuelle qui dénaturera un site historique!



Vue aérienne du Fort Lennox sur l'Île-aux-Noix.  
La pointe sud est au haut de la photo.

Je ne suis pas contre l'éolien mais contre de son développement en zone habitée, sur des terres agricoles, dans les lieux touristiques et dans les couloirs migratoires. Il ne faut pas encourager cette industrie au détriment de la santé des résidents, du respect des citoyens, de la protection du territoire agricole, de la préservation de la faune et du portefeuille des contribuables.

Parce que je connais très bien les lieux, les éoliennes 25, 28 et 31 sont, pour moi, les éoliennes les plus problématiques à cause de leur situation dans le couloir de migration, leur proximité d'une zone protégée et leur impact mortel sur la faune ailée.

L'acceptabilité sociale dont on fait mention lorsqu'il s'agit de développement durable est un point qui est inexistant dans le projet éolien de Saint-Valentin. La majorité des gens n'en veulent pas. Il est clair qu'un tel projet n'est et ne sera qu'une source de problèmes et de discorde entre des gens et des municipalités qui, avant l'arrivée du projet éolien Saint-Valentin, avaient une réputation d'entraide et de bonne entente.

J'espère que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement recommandera de ne pas poursuivre le projet éolien Saint-Valentin.



Envolée d'oiseaux migrateurs dans les champs  
avoisinants les éoliennes 25, 28 et 31